

COMMUNE  
DE  
VILLENEUVE-  
LA-GARENNE  
92390

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35  
Membres présents : 22  
Membres représentés : 7  
Membres absents : 6  
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le jeudi 19 juin 2025 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme. Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme. Sandrine HERTIG, M. Kiran STIOUI-GURUNG, Mme. Zoubida KATTHALA, M. Lahcen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, M. Salah KOBBI, Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ Conseillers municipaux délégués.

M. Gaoussou KEITA, Mme. Joanna MOHAMED, M. Jérémie LAGARDE, M. Gabriel MASSOU, Mme. Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

### POUVOIRS :

Mme. Mirtha HENRIOL, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme. LABORNE,

M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à M. HADDOUCHE,

Mme. Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à M. STIOUI-GUNUNG,

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme. HERTIG,

Mme. Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. AMAGHAR, M. Éric PELEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. LAGARDE,

Mme. Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. PELAIN.

### ABSENTS :

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal ;

Mme. Yaël LEVY, Conseillère municipale ;

M. Abderrahim AIT OMAR, Conseiller municipal ;

Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale,

Mme. Emmanuelle SAUNIER, Conseillère municipale ;

M. Abdelaziz BENTAJ Conseiller municipal.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. STIOUI-GURUNG, Maire-Adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

## **MADAME HERTIG EXPOSE AU CONSEIL**

Que le projet social est un outil stratégique et structurant pour les équipements socioculturels comme l'Espace Nelly Roussel. Il formalise les actions à mener, en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire et les objectifs de cohésion sociale définis par la municipalité,

Que ce document cadre fixe les orientations, les priorités et les modalités d'intervention pour répondre efficacement aux attentes des habitants,

Que l'Espace Nelly Roussel joue un rôle essentiel au sein de la ville de Villeneuve-la-Garenne. En tant qu'espace dédié à l'animation, à l'accompagnement social et au développement culturel, il contribue à :

- Renforcer le lien social : Le centre Social est un lieu d'échanges, d'entraide et de solidarité, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle,
- Lutter contre l'exclusion : Il propose des dispositifs adaptés aux besoins des publics fragilisés (familles en difficulté, jeunes en rupture, seniors isolés),
- Favoriser la participation citoyenne : L'équipement incite les habitants à s'investir dans des projets locaux, co-construits avec les acteurs du territoire,
- Promouvoir la culture et l'éducation : Par le biais d'ateliers, d'animations et d'événements, il offre un accès à des activités éducatives et culturelles de qualité pour tous,

Que le renouvellement du projet social 2025-2029 permet de :

- Mettre à jour les orientations stratégiques en fonction des évolutions des besoins sociaux, économiques et culturels du territoire,
- Renforcer l'attractivité de l'équipement en diversifiant l'offre d'activités et en intégrant des enjeux actualisés tels que la transition écologique, le numérique, et l'innovation sociale,
- Évaluer et capitaliser sur les réussites du précédent projet tout en identifiant les axes d'amélioration,
- Optimiser les partenariats locaux, notamment avec les associations, les établissements scolaires, et les autres acteurs institutionnels,

Que le projet social renouvelé pour l'Espace Nelly Roussel sera ainsi un levier pour renforcer la cohésion sociale à Villeneuve-la-Garenne, accompagner les habitants dans leurs parcours de vie, et répondre aux situations complexes sur le territoire,

## **LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 24 juin 2025,

Oùï les explications complètes de Madame HERTIG,

Et après en avoir délibéré.

## **DECIDE**

D'approuver le Projet Social de l'Espace Nelly Roussel 2025-2029.

## **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à la présente délibération.

## **PRECISE**

Que le projet de centre social est joint à la présente délibération.

## **DIT**

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérécourts citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve la Garenne  
Conseiller Régional d'Ile de France  
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris